



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2012
Français
Original : arabe

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par International Peace and Development Organization, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Rôle de International Peace and Development Organization dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes

International Peace and Development Organization est une organisation bénévole qui s'occupe de construire la paix et d'assurer le développement dans les régions touchées par des situations d'urgence, en offrant des secours, du soutien et de l'aide aux projets de diffusion de la culture de la paix, de rejet de la violence et des programmes de développement économique et social.

Statut légal de l'organisation :

International Peace and Development Organization est une organisation soudanaise bénévole dont le siège est situé à Khartoum. Elle est enregistrée auprès de la Commission de l'aide humanitaire depuis 1995. L'organisation comprend une Assemblée générale qui élit le Conseil d'administration pour une durée de trois ans. Celui-ci désigne à son tour une administration exécutive qui lance l'action exécutive. L'organisation a également quatre bureaux annexes dans les Wilayas.

L'Organisation est membre de nombreux réseaux œuvrant dans des domaines différents tels que les questions touchant la femme, la paix et le sida. L'organisation a pour méthodologie de travailler sur le principe du partenariat. L'organisation s'articule autour du partenariat avec un nombre d'organisations locales et mondiales, ainsi qu'avec des organisations des Nations Unies. Elle a obtenu le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies en 2009.

Objectifs de l'organisation :

1. Contribuer à établir la paix;
2. Soutenir les causes des droits de la femme et de l'enfant;
3. Prévenir les catastrophes et répondre aux besoins urgents;
4. Contribuer au renforcement de la paix sociale et à la résolution des conflits.

Vision : garantir la dignité et le bien-être des familles, des femmes et des enfants dans les sociétés touchées par les situations d'urgence au Soudan, en contribuant activement à construire une paix solide et un développement durable.

Mission : International Peace and Development Organization s'emploie à mener sa mission par le biais de la stratégie d'autonomisation de la femme, considérée comme étant un soutien essentiel pour la paix et le développement dans les sociétés visées, en plus d'améliorer la protection et la survie des femmes et des enfants. L'organisation œuvre avec professionnalisme à atténuer l'intensité de la misère dans les régions et les sociétés visées de manière générale.

Exemples d'activités de l'organisation dans le cadre de la lutte contre les violences à l'égard des femmes :

1. Projet de sécurité alimentaire : consiste à faire parvenir la nourriture aux femmes dans les régions touchées par les situations d'urgence, et ce en acheminant des convois humanitaires vers les zones des protocoles annexes (Accord de Naivasha). Ces convois contiennent divers produits alimentaires et le nécessaire

pour se loger, et sont également porteurs de projets afin de réduire l'intensité de la misère. La banque Centrale du Soudan, ainsi que les autres banques commerciales offrent des financements aux femmes pauvres et l'organisation se charge de présenter la garantie nécessaire à la banque, faute de quoi les femmes ne peuvent pas obtenir le financement requis pour leurs projets. L'organisation a également pour mission de former les bénéficiaires et de développer leurs capacités administratives afin de gérer correctement les projets;

2. Réhabilitation psychologique : consiste à éliminer les effets du traumatisme qui se produit pendant et après la crise, en proposant une psychothérapie à travers des rencontres, des réunions et des conférences dans les zones des protocoles annexes à l'Accord de Naivasha, activités qui contribuent à rétablir la stabilité psychique pour bon nombre de personnes;

3. Sensibilisation : faire prendre conscience des risques de violence et inviter à la réconciliation, à la tolérance et à l'acceptation de l'autre, et ce en organisant de nombreuses sessions de formation, de conférences et de séminaires, et en utilisant l'art dramatique, la musique, le dessin et le sport en vue de contribuer à réduire la violence en général, et par conséquent à réduire le risque d'exposer les femmes à la violence dans ces sociétés;

4. Projets relatifs à l'enseignement et à la santé : consistent à offrir des services de santé et d'enseignement aux femmes en vue de diminuer les risques de leur exposition à la violence, et notamment des services sanitaires et d'enseignement dans des zones proches et sécurisées.

Défis :

- Offrir les ressources nécessaires afin de proposer des services rapides et efficaces;
- Us et coutumes dans certaines régions touchées par les crises d'urgence qui constituent un obstacle à l'acheminement des aides apportées aux femmes.